

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DES ARTICLES 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

FESTIVAL BERLIOZ EDITION 2018

**LOCATION, TRANSPORT, MISE A DISPOSITION, MONTAGE, DEMONTAGE DE SCENES, D'UNE CONQUE
ACOUSTIQUE, D'UN MUR COUPE-VENT ET PROPOSITION SCENOGRAPHIQUE AVEC FOURNITURE ET POSE
MATERIEL D'ECLAIRAGE SCENIQUE ET SON POUR L'ENSEMBLE DU FESTIVAL BERLIOZ**

Personne publique et pouvoir adjudicateur :

AIDA, Agence Iséroise de Diffusion Artistique
7, avenue des Maquis du Grésivaudan 38700 La Tronche
Statut juridique : EPCC

Représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur :

Le directeur de l'AIDA, Monsieur Bruno Messina

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Pour les aspects administratifs et financiers :

Mme Fanny Malafosse 04 76 24 92 21 f.malafosse@aida38.fr

Pour les aspects techniques :

M. Pierre HERNICOT 06 10 26 57 23 technique@aida38.fr

M. Piney Arthur 06 51 24 13 08 technique@aida38.fr

Comptable assignataire des paiements :

Agent comptable de l'AIDA, Mme Fanny Malafosse

Table des matières

Article 1 : OBJET – DISPOSITIONS GENERALES	4
Article 2 : GENERALITES TOUS LOTS	4
Article 3 : DETAIL TECHNIQUE TOUS LOTS	4
3-1 QUALITE ET PERENNITE DES MATERIELS SUR LA DUREE DE LA PRESTATION :	4
3-2 NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES :	5
3.3 DETAIL DES PRESTATIONS :	6
3.3.1 Au titre des études :	6
3.3.2 Au titre de la mise en œuvre :	6
3.3.3 Contrôles :	6
3.3.4 Documentations :	6
3.4 ASSISTANCE TECHNIQUE :	6
3.5 PIECES DE RECHANGE :	7
3.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :	7
Article 4 : DETAILS PAR LOT :	7
4.1 : LOT N° 1 TRANSPORT, MONTAGE ET DEMONTAGE DE LA SCENE PRINCIPALE, DU MUR COUPE-VENT ET DES PRATICABLES DE SCENE.	7
4.1.1 Scène principale	7
4.1.2 Mur coupe-vent	8
4.2 : LOT N° 2 TRANSPORT, MONTAGE ET DEMONTAGE DE LA CONQUE ACOUSTIQUE.	8
4.3 : LOT N° 3 PROPOSITION SCENOGRAPHIE LUMIERE POUR ECLAIRAGE SCENE CENTRALE ET FOURNITURE, POSE ET DEPOSE LUMIERE SCENE, PERIPHERIE ET LOGES ET INTERVENTIONS SON SUR L'ENSEMBLE DU SITE.	8
4.4 : LOT N° 4 DANS LE CADRE D'UN ENSEMBLE DE MANIFESTATIONS MUSICALES, PYROTECHNIQUES ET LUDIQUES A SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX : SCENE, SCENOGRAPHIE LUMIERE POUR LA SCENE ET LE PARC, DISTRIBUTION ELECTRIQUE, SONORISATION.	9
ARTICLE 5 - DISPOSITIONS FINALES	10

Article 1 : OBJET – DISPOSITIONS GENERALES

Objet du marché

Location, transport, mise à disposition, montage, démontage de scènes, d'une conque acoustique, d'un mur coupe-vent et proposition scénographique avec fourniture et pose matériel d'éclairage scénique et son pour l'ensemble du festival Berlioz, édition 2018.

Article 2 : GENERALITES TOUS LOTS

Le candidat motivera ses propositions techniques et présentera leurs avantages dans un mémoire.

Prescriptions générales du cahier des charges pour tous les lots :

- Le matériel proposé doit être en très bon état de fonctionnement et visuellement propre.
- Le candidat sera force de proposition pour les aspects techniques les plus appropriés à nos besoins.
- Le candidat sera force de proposition pour les aspects scénographiques adaptés à chaque événement.

D'une manière générale, la capacité de conseil, de souplesse, de réactivité et d'efficacité seront des critères déterminants dans le choix du candidat.

Le candidat s'engage à prendre en charge :

- La fourniture des matériels et leurs transports sur chaque site.
- Le recrutement, l'organisation, la logistique et la gestion de son équipe technique nécessaire aux montages, exploitations et démontages, en lien étroit avec la direction technique de l'AIDA. Tous les techniciens devront pouvoir présenter leurs titres d'habilitations obligatoires correspondant aux missions confiées.
- La fourniture de tous véhicules de transport et de levage nécessaires aux installations
- La fourniture de tous consommables nécessaires aux montages/démontages, y compris les équipements de protection individuels (EPI) de chaque technicien présent sur site.
- Fourniture des certificats d'homologation et de bon montage selon la législation en vigueur.

Article 3 : DETAIL TECHNIQUE TOUS LOTS

Le candidat est réputé avoir pris connaissance des contraintes techniques de tous ordres imposés par l'environnement existant dans les bâtiments et sur les zones d'intervention du festival, et d'en avoir tenu compte dans l'établissement de son offre. Une visite des lieux est obligatoire.

3-1 QUALITE ET PERENNITE DES MATERIELS SUR LA DUREE DE LA PRESTATION :

Tout le matériel fourni sera réputé en parfait état et présentera toutes les garanties de bon fonctionnement. Le choix sera fait en tenant compte des spécifications du présent C.C.T.P. et des conditions d'utilisation et d'environnement.

Pour toute proposition variante, l'entreprise devra tenir compte des incidences techniques et financiers (*nature, mise en œuvre, performances, dimension, frais de fonctionnement*) qui en résulterait pour l'installation. A défaut, elle serait tenue pour la seule responsable et devrait, en conséquence, se conformer dans les conditions de son marché, à la solution de base du projet et supporter l'ensemble des frais d'adaptation.

Dans le cas où les équipements constitutifs d'un ensemble installé ne proviendraient pas du même constructeur, l'entreprise serait tenue pour seule responsable d'un mauvais fonctionnement ou de toute défectuosité qui pourrait résulter d'un assemblage d'équipements mal adaptés.

L'entreprise est tenue de conserver la capacité à réparer ou remplacer par des équipements équivalents, tous les équipements fournis dans le cadre du projet, et ce pour toute la durée de l'exploitation.

Pour démontrer la capacité des équipements à réaliser certaines fonctions, ou pour vérifier les performances des équipements, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, avant le choix définitif de l'entreprise, de demander à celle-ci des démonstrations concrètes, sur le site ou sur d'autres sites déjà réalisés par l'entreprise, dans les conditions du présent projet.

3-2 NORMES ET REGLEMENTS APPLICABLES :

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes à la réglementation suivant *l'Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public* et plus précisément la réglementation applicable aux ERP de type CTS de 2eme catégorie. Il devra en outre satisfaire à la norme NF EN 13200-1 et à l'ensemble des textes en vigueur applicable dans ce domaine.

Tous les matériaux installés seront obligatoirement conformes au Code du travail, à la réglementation des Etablissements recevant du public, aux normes en vigueur et aux règles de l'art.

Bien noter qu'en cas de divergence entre spécifications, il sera toujours retenu la plus contraignante. Les prestations de l'entreprise devront être conformes aux clauses de l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, normes et de tous textes européens, nationaux ou locaux applicables aux ouvrages de la présente opération.

Les entreprises devront entre autres, se conformer au :

- Prescriptions des services préfectoraux.
- Prescriptions du présent document suivant les règles de l'art.
- Obligations à jour vis-à-vis du Label Prestataire

Lorsque l'interprétation du présent document et des textes officiels aboutit à une contradiction, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de définir la solution qu'il jugera la plus appropriée sans modification du prix ou de délai.

Visite des sites :

Cf. règlement de consultation.

Connaissance des lieux :

L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux et des matériels présents, et des sujétions qu'il peut entraîner, des possibilités d'accès, et des travaux exécutés. L'entrepreneur ne sera pas admis à fournir de réclamations sur ces points, la rencontre de difficultés appréhendées dans l'offre ne modifiera pas ses obligations et n'atténuera pas ses responsabilités, qui demeurent entières dans l'exécution des travaux.

Responsabilités générales de l'entreprise :

L'entrepreneur sera responsable jusqu'à la fin de la prestation du maintien en bon état de service des installations publiques ou privées affectées par ses propres travaux. Il devra, de ce fait, faire procéder à tous travaux de réparations, réfection ou nettoyage nécessaires.

Une visite de fin de chantier sera organisée entre l'entreprise et l'AIDA afin de lever toutes réserves avant paiement du solde de la prestation.

3.3 DETAIL DES PRESTATIONS :

3.3.1 Au titre des études :

L'entreprise aura à sa charge les études relatives aux sujets suivants :

- Les emplacements précis et les procédés de fixation des équipements.
- Les méthodes d'intervention sur la voirie et dans les bâtiments publics.

Un programme d'intervention sera établi le moment venu par l'entreprise qui précise :

- Les périodes calendaires d'intervention.
- Les plans précis d'implantation des matériels et les feuilles de patches si nécessaire.
- Les moyens techniques mis en œuvre dans chaque zone d'intervention.
- Si nécessaire, les moyens de signalisation et de sécurité prévus pour l'exécution des travaux en zone publique.

3.3.2 Au titre de la mise en œuvre :

Les travaux seront réalisés dans les règles de l'art. Le titulaire doit l'ensemble des prestations nécessaires au parfait achèvement des travaux demandés, conformément aux informations du présent CCTP.

3.3.3 Contrôles :

Le représentant de l'entreprise devra être présent lors :

- *Des Contrôles structures et électricité.* Ils seront réalisés en présence du directeur technique de l'AIDA et du bureau de contrôle mandaté. Le représentant de l'entreprise présent devra apporter toutes les pièces utiles au contrôle : Notes de calcul, plans d'exécution et certificat de bon montage etc.
- *De La commission de sécurité.* Afin de répondre à toutes questions portant sur le matériel.

3.3.4 Documentations :

La réception sera prononcée après exécution des contrôles prévus et la fourniture par le titulaire d'un dossier complet comprenant :

- La nomenclature de tous les équipements mis en œuvre ainsi qu'un plan d'implantation au format .DWG
- Les notices d'exploitation des matériels si nécessaire.
- Les procès-verbaux de réaction et de résistance au feu.

3.4 ASSISTANCE TECHNIQUE :

Le titulaire assurera une assistance technique durant toute la durée du contrat comprenant :

- Une assistance téléphonique : une veille technique sera mise en place, un technicien devra être joignable du jour de la livraison au jour du démontage sans discontinuer. Il devra également être en capacité de mobiliser des techniciens pour intervention sur site en cas de problème dans les 2 heures après l'appel, sur toute la durée d'exploitation.

3.5 PIECES DE RECHANGE :

Le titulaire garantit à la personne publique l'approvisionnement de tous les éléments de matériel nécessaires à la réparation du dispositif pendant toute la durée de l'installation et s'engage à réparer ou remplacer l'ensemble du matériel dans un délai de 2 heures.

3.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :

Indépendamment des prescriptions aux normes européennes et françaises auxquelles devront être conformes les différents matériels proposés, le matériel devra également être conforme aux caractéristiques techniques du CCTP, robuste, d'un entretien aisé (sécurité, facilité d'accès, interchangeabilité des pièces)

Article 4 : DETAILS PAR LOT :

4.1 : LOT N° 1 TRANSPORT, MONTAGE ET DEMONTAGE DE LA SCENE PRINCIPALE, DU MUR COUPE-VENT ET DES PRATICABLES DE SCENE.

Lieu :

CHATEAU LOUIS XI, rue des Remparts, LA COTE SAINT ANDRE 38260 dans la cour du château.

Calendrier :

Montage : *du lundi 30 juillet au vendredi 3 aout 2018*

Exploitation : *du 18 aout au 2 septembre 2018 (prévoir astreinte technique)*

Démontage : *mardi 4 septembre 2018*

4.1.1 Scène principale

Détail technique des besoins :

- Fourniture et pose d'une scène de 20 m d'ouverture sur 16 m de profondeur, minimum 1 m de hauteur. Extensions à cour et jardin couvertes pour loges rapides et stockage. Le tout en plancher homogène antidérapant, suivant la norme Euroclasses BFL-S1, de couleur noir mat avec jupe de scène rigide à la face sur toute l'ouverture. Finition soignée. Le montage sera conforme aux règles de l'art et à la notice de montage du fabricant.
- Fourniture et pose d'un aménagement, hors sol et hors d'eau, de l'accès artistes côté jardin et côté cour.
- Rampe d'accès sur plan incliné au lointain jardin de 6 m par 2,5 m.
- Rampe aluminium d'accès amovible de 4m par 1m.
- Limiter les nuisances sonores dues au mouvement des artistes sur la scène et aux mouvements des techniciens dans les loges rapides et le plan incliné.
- Escalier d'accès à cour et jardin.
- Structure échafaudage périphérique pour accroche d'une conque acoustique. Variante acceptée.
- Fourniture de 100 praticables de type PHV 2mx1m (norme NF P 06-001) de même référence de revêtement noir + 40ml de garde-corps + 6 escaliers modulables hauteur 1m + bardage velcro 20m linéaire en 0.20, 0.4, 0.6, 0.8 et 1m de hauteur + accessoires d'assemblage et 10 chariots de transport.

Une attention particulière sera portée à la maniabilité (moins de 60kg chacun) et à la robustesse de ces praticables.

4.1.2 Mur coupe-vent

Détail technique des besoins :

- Mur coupe-vent de longueur 36 m, hauteur 6 m, profondeur 2.5 m. autoporté par lest en bardé en tôles acier laquées nervurées sur la totalité de la surface soit 216 m².

4.2 : LOT N° 2 TRANSPORT, MONTAGE ET DEMONTAGE DE LA CONQUE ACOUSTIQUE.

Lieu :

CHATEAU LOUIS XI, rue des Remparts, LA COTE SAINT ANDRE 38260 dans la cour du château.

Montage : *jeudi 2 aout 2018 et vendredi 3 aout 2018*

Exploitation : *du 18 aout au 2 septembre 2018 (prévoir astreinte technique)*

Démontage : *lundi 3 septembre 2018*

Détail technique des besoins :

- Fourniture et pose de 400 m² (quatre cents m²) de conque acoustique modulaire en panneau avec peinture ignifugée sur les 2 faces, répartie sur toute la périphérie de la scène sur une hauteur impérative de 8 m avec trois panneaux de 4 m² montés sur charnière pour accès scène (portes d'accès) sans jour entre les éléments de la conque. La peinture de la conque devra être parfaitement uniforme. Une attention sera portée sur la finition et l'esthétisme. Accroche sur échafaudage suivant plans annexes et lot n°1. Option supplémentaire de 40 m² par côté pour allongement de la conque vers le public (rallonge en rouge sur l'annexe).

4.3 : LOT N° 3 PROPOSITION SCENOGRAPHIE LUMIERE POUR ECLAIRAGE SCENE CENTRALE ET FOURNITURE, POSE ET DEPOSE LUMIERE SCENE, PERIPHERIE ET LOGES ET INTERVENTIONS SON SUR L'ENSEMBLE DU SITE.

Lieu :

CHATEAU LOUIS XI, rue des Remparts, LA COTE SAINT ANDRE 38260 dans la cour du château.

Montage : *du lundi 6 aout au vendredi 10 aout 2018*

Exploitation : *du 18 aout au 2 septembre 2018 (prévoir astreinte technique)*

Démontage : *dimanche 2 septembre 2018 (après la représentation) au 4 septembre 2018*

Fourniture, montage et démontage de structures d'accroche lumière composées de :

- 4 ponts de 14m50 en poutres de 500mm triangulées sur moteurs télécommandés
 - 4 ponts de 6m en poutres de 300mm triangulées sur moteur télécommandés
 - 2 ponts de 9m en poutres de 300mm triangulées sur moteurs télécommandés.
- Ces ponts devront être manipulables à tous instants, ce qui nécessite de laisser les câbles, proprement fixés mais permettant la descente des ponts.
- Fourniture, pose et dépose, montage et démontage d'un ensemble de matériel pour la réalisation d'un éclairage uniforme d'une scène de 350m² accueillant divers orchestres symphoniques ainsi

que des éclairages ponctuels pour des interventions de solistes. Projecteurs automatisés bruyants non acceptés. Console centralisée en régie (GrandMa2 ou équivalent).

- Proposition d'une scénographie lumière pour les 400m2 de conque acoustique et de couverture de scène (changement de couleur, gobo à l'effigie du festival)
- Fourniture, pose et dépose, d'un ensemble de matériel pour l'éclairage de l'accueil et de la sortie du public en toute sécurité dans la cour du château (y compris blocs phare). Console centralisée en régie.
- Fourniture, pose et dépose, d'un ensemble de matériel destiné à l'éclairage de la façade du château ainsi qu'à l'éclairage d'accueil et de sortie du public. Console indépendante.
- Un éclairage de service scène et coulisse devra être installé indépendant des consoles.
- Une distribution électrique de service scène sera installée avec suffisamment de câble pour être apportée en tous points du plateau contenant une alimentation 32A tétra et 16A mono.
- kit d'interphonie, kit retour loge (son et vidéo)
- Fourniture d'un système son pour les présentations de soirées.
- Fourniture d'un système son et lumière et structure pour les concerts après soirées (taverne)
- Fournitures des consommables nécessaires à l'utilisation et au fonctionnement du matériel fourni.
- Dépose, démontage et reprise du matériel lumière scène, extérieurs et loges, son et divers matériels
- Fourniture, pose et dépose, d'un ensemble de matériel destiné à l'éclairage intérieur des loges et circulations artistes, ainsi qu'un lot de pendrillons ignifugés pour la création d'espaces dédiés (loges et coursives). Les quantités seront définies ultérieurement en fonction du nombre de musiciens susceptibles d'être accueillis.
- Fourniture, pose et dépose, d'éclairage pour le mur coupe-vent, des tentes et la circulation de ses abords.
- Fourniture d'un ensemble de matériel destiné à l'éclairage et la mise en valeur de la structure des gradins. Console centralisée en régie.
- Fourniture, pose et dépose, d'un ensemble de câblage (y compris câbles de remplacements) pour le bon fonctionnement de tous ces matériels.
- Fourniture des consommables nécessaires à l'utilisation et au fonctionnement du matériel fourni (gaffeur noir, blanc, scotch électrique de type Barnier, scotch double faces, gélatines, etc...).
- Fourniture d'un kit lumière pour un concert d'environ 40 musiciens (Saint Antoine l'Abbaye)

4.4 : LOT N° 4 DANS LE CADRE D'UN ENSEMBLE DE MANIFESTATIONS MUSICALES, PYROTECHNIQUES ET LUDIQUES A SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX : SCENE, SCENOGRAPHIE LUMIERE POUR LA SCENE ET LE PARC, DISTRIBUTION ELECTRIQUE, SONORISATION.

Lieu :

285 Route de Bressieux, 38870 Saint Pierre de Bressieux

Montage : *du mercredi 15 aout 2018 au 17 aout 2018*

Exploitation : *samedi 18 aout 2018 et dimanche 19 aout 2018*

Démontage : *lundi 20 aout 2018 et mardi 21 aout 2018*

Détail technique des besoins :

- Fourniture montage et démontage d'une scène en plein air couverte de 10m d'ouverture sur 8m de profondeur, 60 cm de hauteur, et plancher homogène antidérapant avec jupe de scène rigide à la face escalier à cour et à jardin.

- Fourniture, pose et dépose d'un système son pour le concert sur la scène :
 - Sonorisation de l'ensemble des 9 musiciens + micro de présentation HF
 - Système de sonorisation pour la diffusion pour un public dansant d'environ 500 personnes
 - Compte tenu de l'exigence souhaitée concernant la diffusion sonore de ce concert classique, il sera demandé un excellent système sonore.
 - Nous imposerons un ingénieur du son qui pilotera le projet son et qui vous indiquera les détails de la prestation.
 - Système de sonorisation pour les retours musiciens
- Proposition Scénographique concernant la mise en lumière de la scène et du parc par pupitre centralisé. Fourniture de l'ensemble du matériel, câblage ad hoc (y compris matériel de remplacement)
- Eclairage d'ambiance de sécurité de type Blocs phare, pour l'ensemble de la manifestation.
- Lors de l'attribution de l'appel d'offre il sera demandé à la société ayant eu ce lot de fournir un plan détaillé de l'implantation de son matériel, ainsi que les feuilles de patch et de câblage précises.
- Eclairage des zones de parking (environ 2000 véhicules).
- Fourniture d'un groupe électrogène correctement dimensionné pour l'ensemble de la manifestation. Il se situera suffisamment loin de la zone de concert classique pour ne pas être entendu par le public et les musiciens.
- Fourniture de la distribution électrique de l'ensemble de la manifestation

Pour toutes informations supplémentaires :

Festival Berlioz, 38 Place de la Halle –38260 La Côte Saint André –04.76.24.92.20

technique@aida38.fr/ f.malafosse@aida38.fr

Une visite technique du site du château Louis XI à la Côte saint André pour les lots de 1 à 3 et pour St Pierre de Bressieux pour le lot 4 est obligatoire pour tous les candidats.

ARTICLE 5 - DISPOSITIONS FINALES

Le candidat est réputé avoir pris connaissance des contraintes techniques de tous ordres imposés par l'environnement existant sur les zones d'intervention et d'en avoir tenu compte dans l'établissement de son offre.

Le candidat apportera un concours actif aux services de l'AIDA vis-à-vis des démarches administratives après de tout organisme public en lien avec notre dossier.

A la Tronche, le

Signature et cachet du candidat